



RCS : ANGERS

Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 01225

Numéro SIREN : 493 073 373

Nom ou dénomination : A.MTEC AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 12/02/2015 sous le numéro de dépôt 1780

12 FEB. 2015 A1780

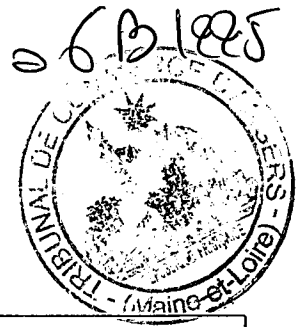
A.MTEC AUDIT

Société Par Actions Simplifiée au capital de 500 000.00 €

Siège social : 10 rue DE BELLINIERE BP 10006

49801 TRELAZE CEDEX 1

493 073 373 RCS ANGERS



**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 1ER DÉCEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze,

Et le premier décembre, à dix heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le président, par lettre simple en date du 12 novembre 2014.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Médéric CHADAIGNE préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 5 000 actions composant le capital, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

L'assemblée générale constate que Monsieur Michel LEFORT, commissaires aux comptes, a été convoqué par lettre remise en main propre du 12 novembre 2014.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- le rapport du président,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du président, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée. Il précise en outre que le droit de communication des actionnaires prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission des commissaires aux comptes titulaire et suppléant et nomination de nouveaux commissaires aux comptes pour les remplacer,
- Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le président donne lecture de son rapport.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale constate que, du fait de la démission du commissaire aux comptes titulaire, Monsieur Michel LEFORT ainsi que de la démission de Monsieur Jean-Luc GIRARD, commissaire aux comptes suppléant, la société se trouve dépourvue de commissaires aux comptes.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale décide la nomination de :

- la société 2AE AUDIT,
domiciliée à ST JULIEN DE CONCELLES (Loire Atlantique), 33 rue de la Gare,
en qualité de nouveau commissaire aux comptes titulaire,

ainsi que de :

- la société IDEO CONSEIL
domiciliée à ANGERS (Maine et Loire), 17 place du Docteur Bichon, Le Clémenceau,
en qualité de nouveau commissaire aux comptes suppléant,

pour la durée restant à courir du mandat de leur prédécesseurs, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président.

Le président

M. Médéric CHADAIGNE

